

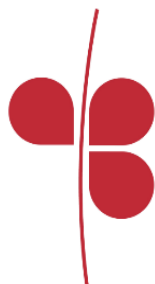
Département du  
NORD

Arrondissement de  
DOUAI

Canton d'ANICHE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-04-27



Le **douze avril deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 04 avril 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Saïd NACER, Séverine DERUDAS,

**Etaient représenté(e)s** : Madame Monique PASTORET (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Stéphane SALAH), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier FULGEROT), Madame Christelle POULAIN (Procuration donnée à Madame Patricia DELCOURT), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (Procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Gilles TUROTTE (procuration donnée à Madame Séverine DERUDAS), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Donatien DUCATILLION)

**Était Absente** : Madame Rabiah ARABEN

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

## **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville.

Il précise que certains titres restent impayés malgré les diverses relances du trésor public. Il convient d'admettre en non-valeur la somme de 809,72€ : 526,17€ au compte 6541 et 283,55€ au compte 6542.

ANNEES	N° TITRE	MONTANT	NATURE JURIDIQUE	MOTIF DE LA PRESENTATION
2011	T-478	33,70	Pompes funèbres	Clôture insuffisance actif
	T-489	75,20	Pompes funèbres	Clôture insuffisance actif
2012	T-635	34,35	Pompes funèbres	Clôture insuffisance actif

<b>2013</b>	T-344 T-346 T-352	35,00 35,00 35,00	Pompes funèbres Pompes funèbres Pompes funèbres	Clôture insuffisance actif Clôture insuffisance actif Clôture insuffisance actif
<b>2014</b>	T-45	35,30	Pompes funèbres	Clôture insuffisance actif
<b>2017</b>	T-625	298,75	Particulier	Poursuite sans effet
<b>2020</b>	T-356 T-362 T-363 T-371	16,98 17,02 68,16 29,32	Particulier Particulier Particulier Particulier	Inférieur seuil poursuite Inférieur seuil poursuite Poursuite sans effet Inférieur seuil poursuite
<b>2021</b>	T-436	29,52	Particulier	Inférieur seuil poursuite

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant de 809,72€ € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°5618970333 dressée par le comptable public.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

**Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme  
Le Maire**

**Télétransmis le 18 avril 2023**

**Publié sur le site de la ville le 20 avril 2023**